



Cas de redoublement en licence pour étudiante étrangère

Par loubna AL

Bonjour .

je suis une étudiante en licence de biologie à , j'ai appris hier que j'ai pas eu mon année (j'étais pas loin !)

Je vous explique ma situation , à la base j'étais venu en France en 2010 pour

Faire médecine qui était un rêve d'enfant ! Mais malheureusement c'était l'échec total étant donné que j'ai énormément du mal avec le 'par coeur ' et suite a ça je me suis réorienté vers une licence de biologie , qui était pour moi la roue de secours,

Bilan : 2010/2011 PAES échouée

2011/2012 1er semestre PAES + 2ème S2 biologie

échouée .

2012/2013 L1 réussi

2013/2014 L2 échouée

J'ai entendu parler du circulaire qui oblige à ne pas dépasser 5 ans pour obtenir une licence , est ce que vous penser que j'aurais un soucis pour renouveler ma carte de séjour ? Est ce que les années de PAES comptent dans les 5 ans de licences ?

SVP n'hésitez pas a me répondre je me sens perdu .

cordialement .